



Direction générale de l'enseignement et de la recherche
Service de l'enseignement technique
Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences
Bureau de la gestion des dotations et des compétences
1 ter avenue de Lowendal
75700 PARIS 07 SP
0149554955

Note de mobilité
DGER/SDEDC/2016-511
22/06/2016

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 04/07/2016

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 5

Objet : Quatrième phase du mouvement des directeurs et directeurs adjoints d'EPLEFPA : additif à la note de service DGER/SDEDC/2015-1118 du 17/12/2015.

Destinataires d'exécution

DGER et SRH
DRAAF et DAAF
SRFD et SFD
EPLEFPA

La présente note de service est un additif à la note de service DGER/SDEDC 2015-1118 du 17/12/2015 relative à l'appel à candidature pour les postes vacants ou susceptibles de l'être de directeur et directeur adjoint des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) pour la rentrée scolaire 2016.

Textes de référence : Décret n°91-921 du 12 septembre 1991 relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de direction des établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricoles.

La présente note de service est un additif à la note de service [DGER/SDEDC/2015-1118](#) du 17/12/2015 relative à l'appel à candidature pour les postes vacants ou susceptibles de l'être de directeur et directeur adjoint des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) pour la rentrée scolaire 2016.

Cet additif concerne le quatrième tour de la mobilité des personnels de direction d'EPLEFPA. Il comporte les trois parties suivantes :

- A - Dispositions générales ;
- B - Cas particuliers ;
- C - Liste des postes offerts au titre de la rentrée scolaire 2016.

A - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Rappel :

Les postes de direction sont des **postes à profil**. Par conséquent, les candidats **prennent obligatoirement contact** avec l'autorité académique de la région où est situé le poste sollicité.

Les autres dispositions demeurent inchangées par rapport [à la note de service DGER/SDEDC/2015-1118](#) du 17/12/2015 précitée.

I - Personnels concernés

Les agents déjà affectés à l'issue des trois premiers tours du mouvement des personnels de direction d'EPLEFPA ne peuvent pas participer aux tours suivants.

A l'inverse, peuvent candidater pour la quatrième phase les agents n'ayant pas formulé de vœux lors des tours précédents.

Les autres dispositions demeurent inchangées par rapport [à la note de service DGER/SDEDC/2015-1118](#) du 17/12/2015 précitée.

II - Demande de mutation

Les vœux établis lors des précédentes phases du mouvement sont caducs. Par conséquent, les agents intéressés qui maintiennent et/ou élargissent les vœux effectués à l'occasion des précédents tours doivent établir de nouveau l'annexe B en demandant ces postes (s'ils sont toujours proposés).

Les autres dispositions demeurent inchangées par rapport [à la note de service DGER/SDEDC/2015-1118](#) du 17/12/2015 précitée.

III - Envoi des dossiers

Le dispositif demeure pour l'essentiel identique à la première phase.

La date limite d'envoi par les agents de leur dossier de candidature est fixée au **28 juin 2016. Ce délai est de rigueur.** Tout dossier parvenu hors-délais ne sera pas pris en compte.

3.1 - Démarche administrative

Elle consiste, pour l'agent candidat à un ou plusieurs postes de direction, à adresser au plus tard le 28 juin 2016 :

- un **dossier de candidature** composé des annexes B, C et D dûment complétées, accompagnées d'un curriculum vitae actualisé à son autorité académique / DRAAF - DAAF (ou à son supérieur hiérarchique pour les agents hors enseignement) ;

- **l'annexe B (et éventuellement B bis)** seule, par messagerie électronique, sous format électronique (PDF) :

*à la direction générale de l'enseignement et de la recherche / bureau de la gestion des dotations et des compétences, à l'attention de Mme Emma ORGERET (emma.orgeret@agriculture.gouv.fr);

*au Secrétariat général / délégation à la mobilité et aux carrières (DMC) – service des ressources humaines / bureau de gestion des personnels enseignants, des personnels formation-recherche et des personnels sous statut d'emploi de l'enseignement (BEFFR), à l'attention de Mme Monique BRICAGE (monique.bricage@agriculture.gouv.fr).

Un exemplaire de l'annexe B est aussi à adresser aux IGAPS :

- chargé du suivi de l'établissement actuel d'affectation de l'agent ;
- chargé du suivi de l'établissement demandé.

3.2 - Démarche de candidature auprès de l'autorité académique d'accueil

Les autres dispositions demeurent inchangées par rapport [à la note de service DGER/SDEDC/2015-1118](#) du 17/12/2015 précitée.

IV - Procédure d'examen des candidatures

4.1 - Traitement, saisie et transmission des dossiers

Les demandes de mutation des agents seront saisies dans EPICEA MOBILITE par la sous-direction des établissements, des dotations et des compétences au regard des annexes B reçues des agents candidats à un poste de direction.

4.2 - Transmission des avis par les DRAAF / DAAF d'accueil

L'autorité académique d'accueil examine les candidatures et communique son avis circonstancié à la direction générale de l'enseignement et de la recherche / bureau de la gestion des dotations et des compétences, à l'attention de Mme Emma ORGERET, **au plus tard le 30 juin 2016.**

L'avis est formulé sur la fiche récapitulative des candidatures, transmise aux DRAAF / DAAF, lors de la première phase, par le bureau de la gestion des dotations et des compétences.

4.3 - Sélection des candidatures / Nominations

L'instruction des dossiers est réalisée conjointement par les services de la DGER et du secrétariat général.

Après consultation de la commission consultative paritaire (CCP) des personnels de direction, dont la réunion est programmée le 4 juillet 2016, le directeur général de

l'enseignement et de la recherche propose à la secrétaire générale les nominations sur les emplois de direction d'EPLEFPA.

L'attention des candidats est appelée sur le fait que seule la décision de nomination signée par la secrétaire générale ou son représentant habilité déclenche la procédure de passation de service au sein de l'EPLEFPA.

B - CAS PARTICULIERS

I - Postes de direction d'EPLEFPA dans les DOM - COM

Les autres dispositions demeurent inchangées par rapport [à la note de service DGER/SDEDC/2015-1118](#) du 17/12/2015 précitée.

II - Retraite

Les autres dispositions demeurent inchangées par rapport [à la note de service DGER/SDEDC/2015-1118](#) du 17/12/2015 précitée.

C - POSTES PROPOSÉS AU TITRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2016 - 2017

Les postes proposés à la mobilité sont présentés **en annexe A** par type d'emploi, par région et par EPLEFPA, et sont identifiés par un numéro. Ils sont soit vacants (V), soit susceptibles de l'être (SV), et peuvent comporter une observation (colonne « précision »).

**Le directeur général
de l'enseignement et de la recherche**

**Le chef du service des
ressources humaines**

Philippe VINCON

Jacques CLEMENT

Annexe A - secteur Direction - 4ème tour

Direction enseignement technique

Directeur EPLEFPA / Direct.Etab.

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	EPL Contamine sur Arve (74)	3845	Poste entier	0	1	
	EPL Grenoble St Ismier	LC 31	Poste entier	0	1	
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	EPL du Tarn et Garonne à Montauban	LC 13	Poste entier	0	1	
	EPL Villefranche de Rouergue (12)	3837	Poste entier	0	1	
	EPL Cahors (46)	3830	Poste entier	0	1	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	EPL Digne Carmejane (04)	3864	Poste entier	0	1	
	EPL Gap (05)	3865	Poste entier	0	1	
Polynésie Française	LPA Opunohu (987)	3872	Poste entier	1	0	
Martinique	EPL Croix Rivail	LC 10	Poste entier	0	1	

Directeur EPN / Direct.Etab.

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V	SV	Précision
Mayotte	EPN de Mayotte (976)	4202	Poste entier	0	1	

Adjoint form scolaire / Direct.Etab.

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	EPLFPA de Rouffach-Wintzenheim (68)	3921	Poste entier	0	1	Site de Rouffach
	EPL des Vosges	3917	Poste entier	1	0	
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	EPLFPA du Lot et Garonne (47)	3952	Poste entier	0	1	site de Nérac
	EPLFPA Ahun	3965	Poste entier	0	1	
	EPL Bressuire (79)	3939	Poste entier	0	1	
	EPL Pau Montardon (64)	3949	Poste entier	0	1	site de Pau
Auvergne-Rhône-Alpes	EPL des Combrailles (63)	3978	Poste entier	0	1	
Bourgogne-Franche-Comté	EPLFPA de Quétigny Plombières Les Dijon (21)	3904	Poste entier	0	1	site Quétigny
	EPL du Morvan (58)	3900	Poste entier	0	1	
	EPL Mamirolle	LC 20	Poste entier	0	1	
Bretagne	EPL Guingamp Kernilien (22)	3933	Poste entier	1	0	
	EPL Merdrignac (22)	3934	Poste entier	0	1	
Centre	EPL Châteauroux (36)	3890	Poste entier	1	0	
Guadeloupe	EPL Guadeloupe (971)	3994	Poste entier	0	1	
Guyane	EPL de Guyane	LC 7	Poste entier	1	0	
La Réunion	EPL Saint Joseph	3996	Poste entier	0	1	
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	EPLFPA du Tarn et Garonne à Montauban (82)	3962	Poste entier	0	1	site de Moissac
	EPL Figeac (46)	3957	Poste entier	0	1	
	EPL Toulouse	LC 14	Poste entier	0	1	
Nord-Pas-de-Calais-Picardie	EPL de Douai (59)	3909	Poste entier	0	1	site de Sains du Nord
	EPL du Pas de Calais (62)	3912	Poste entier	0	1	Radinghem
	EPL Amiens (80)	3881	Poste entier	0	1	
Normandie	EPLFPA de l'Eure (27)	3887	Poste entier	0	1	
	EPL de Seine-Maritime (76)	3883	Poste entier	0	1	site d'Yvetot
	EPL de Seine-Maritime (76)	3885	Poste entier	0	1	site de NeufChatel du LPA du Pays de Bray
	EPL Saint Lô Thère (50)	3899	Poste entier	0	1	
	EPL Coutances (50)	3894	Poste entier	0	1	
	EPL Vire	3896	Poste entier	0	1	
Pays de la Loire	EPL Fontenay Le Comte (85)	3927	Poste entier	0	1	
	EPL La Roche sur Yon (85)	3928	Poste entier	0	1	
Mayotte	EPN de Mayotte (976)	3873	Poste entier	1	0	

Adjoint FCA / Direct.Etab.

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	EPL de la Meuse (55)	4004	Poste entier	1	0	
Bretagne	EPLEFPA de Châteaulin Morlaix Kerliver (29)	4007	Poste entier	1	0	
	EPL Saint Jean Brévelay Hennebont (56)	4006	Poste entier	1	0	
Ile-de-France	EPL Saint Germain en Laye	3899	Poste entier	1	0	

ANNEXE B

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET
DGER-SET-SDEDC-BGDC
RENTREE SCOLAIRE 2016
DEMANDE D'AFFECTION SUR UN POSTE DE DIRECTION D'EPLEFPA

DOCUMENTS A ADRESSER	1 exemplaire papier : DRAAF/DAAF/SRFD/SFD 1 exemplaire par mél : DGER, DMC/BEFFR & IGAPS
-----------------------------	---

Identification du demandeur			
Nom		Prénom	
N° AGORHA		Tel. Portable	
Adresse Mail		Situation Familiale	
Corps actif		Grade	
Corps inactif			
Etablissement			
Poste occupé			

Pour les agents occupant déjà un poste de direction	
Mode d'accès (cocher la case correspondante)	Année
Détachement dans le statut d'emploi de personnel de direction <input checked="" type="checkbox"/>	
Affectation en qualité de faisant fonction <input checked="" type="checkbox"/>	
Pour les agents n'occupant pas un poste de direction	
Inscrit sur la liste d'aptitude <input checked="" type="checkbox"/>	
Non inscrit sur la liste d'aptitude <input checked="" type="checkbox"/>	

Motifs de la demande de mobilité (cocher la case correspondante)	
Convenance personnelle <input checked="" type="checkbox"/>	
Mobilité double (compléter les cases ci dessous) <input checked="" type="checkbox"/>	
Nom du conjoint :	Numéro AGORHA :
Rapprochement de conjoint (compléter les cases ci dessous si conjoint en poste au MAAF) <input checked="" type="checkbox"/>	
Nom du conjoint :	Numéro AGORHA :
Autre motif <input checked="" type="checkbox"/>	

NOM – PRENOM du demandeur :	
------------------------------------	--

	AFFECTATIONS DEMANDEES POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2016 (par ordre de priorité)	Type de poste (01, 02, 03, 04)	N° du poste
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

MOTIVATION DE LA DEMANDE (à remplir par l'agent, ou à rédiger sur papier libre)

Je m'engage à accepter toute affectation (correspondant à mes vœux) qui me sera proposée»

Date et signature :

ANNEXE B BIS

Agents dont le conjoint / la conjointe est affecté(e) dans l'enseignement technique public agricole

L'attention des agents est attirée sur le bon complément de cette annexe. **Aucune possibilité d'affectation conjointe ne sera étudiée sans la transmission de cette annexe dûment complétée.**

Nom du conjoint :

Prénom du conjoint :

N°Agorha :

Corps :

Grade :

Discipline (si enseignant) :

Fonction :

Etablissement actuel :

Quotité actuelle de travail :

Joindre une copie de la demande de mobilité faite par le conjoint / la conjointe dans la CAP de son corps, s'il y en a une.

Les agents peuvent joindre Emma ORGERET (emma.orgeret@agriculture.gouv.fr) au bureau de la gestion des dotations et des compétences (BGDC) afin d'étudier les possibilités de mutation conjointe.

Date :

Signatures de l'agent candidat à un poste de direction et de son conjoint :

ANNEXE C

NOM - PRENOM du demandeur :	
------------------------------------	--

AVIS CIRCONSTANCIE DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT :**Entourer l'une des cases suivantes :**

Très Favorable	Favorable	Passable	Réservé	Défavorable	Très Défavorable
-----------------------	------------------	-----------------	----------------	--------------------	-------------------------

Date, cachet et signature :

ANNEXE D

NOM - PRENOM du demandeur :	
------------------------------------	--

AVIS CIRCONSTANCIE DE L'AUTORITE ACADEMIQUE D'ORIGINE
--

Entourer l'une des cases suivantes :					
---	--	--	--	--	--

Très Favorable	Favorable	Passable	Réservé	Défavorable	Très Défavorable
-----------------------	------------------	-----------------	----------------	--------------------	-------------------------

Date, cachet et signature :
